

Prescription récompense liquidation comunauté

Par aceituna, le 31/03/2011 à 11:46

Bonjour,

Divorcée depuis 16 ans, je dois récompense à mon ex car la maison (payée en partie par un prêt fait par la communauté) a été construite sur un terrain m'appartenant. La liquidation de la communauté n'a jamais été faite.

- 1) Puis-je l'accuser de ne rien demander pour l'instant ainsi il bénéficiera de l'augmentation de l'immobilier ?
- 2) Les frais d'entretien de la maison sont-ils déductibles de la récompense ?
- 3) Existe-t-il un délai de prescription?

Merci de votre réponse car j'entends de tout mais jamais rien de sûr (m^me le notaire que j'ai vu n'a pas su me répondre.